



N° d'épreuve FFM \_\_\_\_\_  
Moto-Club \_\_\_\_\_ **ACL BRELAISE**  
N° d'affiliation \_\_\_\_\_ **0162**  
Date \_\_\_\_\_ **4 et 5 mai 2019**  
Lieu \_\_\_\_\_ **SANT JULIA**  
Organisateur technique - **Yves PERCHERON**  
E-mail \_\_\_\_\_ **yves.percheron@wanadoo.fr**  
Téléphone \_\_\_\_\_ **06 09 70 39 98**

## CDF TRIAL

## REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	<b>Pierre RAMONDA</b>	Licence : <b>20356</b>
Directeur de course adjoint « administratif »	<b>Philippe LE PIT</b>	Licence : <b>015451</b>
Directeur de course adjoint « terrain »	<b>Joël POIROT</b>	Licence : <b>019775</b>
Délégué FFM (Président de Jury)	<b>Christian PERNOT</b>	Licence : <b>109058</b>
Membre du Jury	<b>Yves PERCHERON</b>	Licence : <b>019042</b>
Membre du Jury	<b>François COURBOULEIX</b>	Licence : <b>007402</b>
Commissaire technique responsable	<b>Michel SABOTIER</b>	Licence : <b>0221650</b>

### Article 3 Catégories & Engagements

#### Championnat de France Adulte et Trophée

★ Elites	15 ans minimum	NCO-Inter-NTR	Flèches rouges	3 tours
★ Experts	15 ans minimum	NCO-Inter-NTR	Flèches bleues ou rouges	3 tours
★ Seniors 1	10 ans minimum	NJ-NCO-Inter-NTR	Flèches bleues	3 tours
★ Open	7 ans minimum	NJ-NCO-Inter-NTR	Flèches bleues ou vertes	3 tours
★ Seniors 2	7 ans minimum	NJ-NCO-NTR	Flèches vertes	3 tours
★ Vétérans	40 ans minimum	NCO-NTR	Flèches vertes ou jaunes	3 tours
★ E-Trial	7 ans minimum	NJ-NCO-NTR	Flèches vertes ou jaunes	3 tours
★ Trophée Critérium	7 ans minimum	NJ-NCO-NTR	Flèches vertes ou jaunes	2 tours

#### Championnat et Trophée de France Féminin

★ Championnat	7 ans minimum	NJ-NCO-Inter-NTR	Flèches jaunes ou vertes	3 tours
★ Trophée	7 ans minimum	NJ-NCO-Inter-NTR	Flèches noires ou jaunes	2 tours

#### Trophée de France Jeune

★ Espoirs 4	De 7 à 12 ans	NJ	Flèches noires	2 tours
★ Espoirs 3	De 7 à 14 ans	NJ	Flèches jaunes	2 tours
★ Espoirs 2	De 7 à 17 ans	NJ-NCO-NTR	Flèches vertes	3 tours
★ Espoirs 1	De 7 à 17 ans	NJ-NCO-Inter-NTR	Flèches vertes ou bleues	3 tours

#### Cylindrées :

- 80cc maximum jusqu'à 10 ans
- 125cc maximum jusqu'à 14 ans
- Libre à partir de 15 ans

#### Engagements :

- Site Internet ----- [www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org) / [www.trial-france.fr](http://www.trial-france.fr)
- Contact----- Philippe Le Pit
- Coordonnées ----- [philippe.le.pit@gmail.com](mailto:philippe.le.pit@gmail.com) / 06 82 43 65 01

**Article 4 Horaires Prévisionnels \***

Contrôles Administratifs : **04 MAI 8h00 à 12h00** ..... Départ : **04 mai 12h00 05 mai 9h30**  
 Contrôles Techniques : **04 Mai 8h00 à 12h00** ..... Arrivée : **04 mai 17h30 05 mai 15h30**  
 Remise des prix : **04 mai 18h 30 05 mai 16h30** ..... \*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

**Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques**

Licences à la journée :  
 Des licences à la Journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Dans le cas où le tracé emprunte des voies ouvertes à la circulation publique, chaque participant présentera également son permis de conduire ainsi que l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**Article 6 Réclamations**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

**Article 7 Médicalisation de la manifestation**

Hôpital le plus proche .....  ..... **ANDORRA** Temps de trajet (en min) ..... **10mn**

**Article 8 Le site de pratique**

Accès :  
 Nom du site ..... **SANT JULIA** ..... Caractéristiques :  
 Adresse ..... **ffma@andorra.ad** ..... Longueur du parcours ..... **10KM**  
 Les parcours de liaison empruntent-ils des ..... Temps global impartit ..... **5h30**  
 voies ouvertes à la circulation publique ? .....  OUI  NON ..... Nombre d'OZT\* ..... **12**  
 \*Officiels Commissaires de Zone Trial



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**Visa du Moto-Club**

Date :

**PERCHERON YVES**

Signature numérique de PERCHERON YVES  
 DN : cn=PERCHERON YVES, o, ou, email=yves.perchero n@wanadoo.fr, c=FR  
 Date : 2019.03.07 10:30:16 +01'00'

**Visa de la Ligue**

 Date : **16/4/2019**

Secrétariat DE BRETAGNE  
 45120 St Malo - DE-BRETAGNE - BP 16  
 Tél : 02 99 48 26 59 - Fax : 02 99 48 26 71  
 mail : ligue.moto.bretagne@wanadoo.fr  
 364 0002 - 364 0002

**Visa de la FFM**

 Date : **16/04/2019**

 Numéro : **19/0426**




